

LA GROSSESSE, LA CONTRACEPTION ET L'ALLAITEMENT

Vous devriez prévenir la grossesse pendant que vous prenez des médicaments contre la tuberculose. Dites-le à votre médecin si vous êtes enceinte, si vous allaitez, ou si vous essayez de tomber enceinte.

Certains médicaments contre la tuberculose réduisent l'efficacité de la pilule anticonceptionnelle. Vous devriez utiliser d'autres méthodes de contraception pour prévenir la grossesse. Pour en savoir plus long à ce sujet ou pour vous procurer des contraceptifs, parlez à votre médecin ou infirmière ou présentez-vous à une clinique de santé sexuelle. Si vous avez besoin de renseignements au sujet de la contraception ou de l'emplacement des cliniques de santé sexuelle, téléphonez au 905 799-7700.

Les femmes enceintes ou allaitantes qui sont atteintes de tuberculose active devraient se faire suivre par un médecin qui se spécialise dans le traitement de la tuberculose. Ce dernier recommandera les antibiotiques contre la tuberculose qui ne posent pas de risque pendant la grossesse ou l'allaitement.

Les nouveau-nés dont la mère avait la tuberculose active pendant la grossesse ou a contracté cette maladie peu de temps après l'accouchement devraient subir un test de dépistage de la tuberculose. La petite quantité de médicaments antituberculeux présente dans le lait maternel n'est pas suffisante pour prévenir ou traiter la tuberculose chez le nourrisson.